

Compte Rendu Sommaire
Conseil Municipal du 22 mars 2012

L'an deux mille douze, le vingt-deux mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BANNET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	15	Date de convocation :	12 mars 2012
Nombre de conseillers présents :	13	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants :	15	publication :	26 mars 2012

Etaient présents : Cécile GUILLOTTE, Véronique BERTHO, Rose-Marie LOREC, Gilles TANGUY, Alexandre HEMERY, Rozenn MAHEVO, Laurence NUNNEY, Lina LE DOUX, Jean-Yves LECLECH, Yves MAHEO, Bernard GIARD et Alain THOMAS

Etaient absents excusés ayant remis pouvoir : Stéphanie MAHEO a remis pouvoir à Cécile GUILLOTTE, Patrick MONTAGNER a remis pouvoir à Lina LE DOUX

Secrétaire de séance : Lina LE DOUX

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir observer une minute de silence suite aux terribles événements, véritables tueries sauvages qui ont touché le pays ces derniers jours.

1. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 - Budget Principal -

Le Maire rappelle les résultats de clôture 2011, à savoir :

Section de Fonctionnement : + 322 654.38 euros

Section d'Investissement : - 151 367.99 euros

Puis, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation de 237 154.00 euros au compte R 002 (Recettes de Fonctionnement)

Affectation de 85 500.38 euros au compte R 1068 (Recettes d'Investissement)

2. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 - Budget Campings -

Le Maire rappelle les résultats de clôture 2011, à savoir :

Section de Fonctionnement : + 65 425.33 euros

Section d'Investissement: - 51 849.45 euros

Puis, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

Affectation de 15 000.00 euros au compte R 002 (Recettes de Fonctionnement)

Affectation de 50 425.33 euros au compte R 1068 (Recette d'Investissement)

3. Budget Primitif 2012 : Budget Principal

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par le conseil municipal, sous forme de décisions modificatives.

Le budget primitif de la commune, dit budget principal, est présenté en équilibre de la manière suivante :

- *Section de Fonctionnement* : 1 355 400.00 euros (Dépenses et Recettes)

- *Section d'Investissement* : 1 207 501.00 euros (Dépenses et Recettes)

Les principales opérations de l'année sont les suivantes :

* Programme voirie

* Mise aux normes de bâtiments communaux

* Diverses acquisitions : tondeuse, mobilier, équipements informatiques ...

Le budget primitif de la commune, dit budget principal, est voté, à l'unanimité, tel qu'il est présenté.

4. Budget Primitif 2012 des Campings

Le budget primitif des campings est présenté en équilibre de la manière suivante :

- *Section de Fonctionnement* : 160 000.00 euros (Dépenses et Recettes)
- *Section d'Investissement* : 84 200.00 euros (Dépenses et Recettes)

Le budget primitif des campings 2012 est voté, à l'unanimité, tel qu'il est présenté

5. Budget Primitif 2012 : Budget Lotissement de Lannivrec

Le budget primitif du lotissement de Lannivrec pour l'année 2012 est présenté en équilibre de la manière suivante :

- *Section de Fonctionnement* : 863 580.18 euros (Dépenses et Recettes)
- *Section d'Investissement* : 538 410.36 euros (Dépenses et Recettes)

Le budget primitif du lotissement de Lannivrec pour l'année 2012 est voté, à l'unanimité, tel qu'il est présenté.

6. Budget Primitif CCAS Année 2012

Le conseil municipal prend connaissance du montant du budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale de Locmaria relatif à l'année 2012 :

Section de Fonctionnement (uniquement) : 12 011.00 euros

7. Vote des taux de contributions directes pour l'année 2012

Le Maire fait part aux élus des taux communiqués pour l'année 2012. Il tient à souligner que ces taux ont été examinés en commission communale des finances le 12 mars 2012 et que l'ensemble des élus de cette commission souhaite maintenir le niveau des contributions actuelles. En clair, les élus ne veulent pas d'augmentation d'impôts, en terme de produit payé par le contribuable, en ce qui concerne la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux suivants pour l'année 2012 :

- Taxe d'habitation 9.31 %
- Taxe Foncière sur le bâti 9.61 %
- Taxe Foncière sur le non bâti 20.23 %
- Cotisation Foncière des Entreprises 9.25 %

8. Régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux

Monsieur le Maire rappelle que les fonctionnaires, titulaires, stagiaires, non titulaires permanents, contractuels, peuvent, sur décision du conseil municipal, percevoir des primes et indemnités en complément de leurs traitements indiciaires.

Le Maire précise ensuite qu'il y a lieu de fixer, selon les dispositions prévues par les textes, le régime indemnitaire des personnels des filières administrative, technique, médico-sociale et d'animation de la collectivité.

Il propose de reconduire le régime indemnitaire et d'attribuer au personnel de la collectivité, les primes et indemnités suivantes selon les filières auxquelles appartiennent les agents :

- A - Indemnité d'Administration et de Technicité (I. A.T)
- B - Indemnité d'Exercice de Missions de la Préfecture (I.E.M.P.)
- C - Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.)
- D - Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.)

Monsieur le Maire, saluant le travail réalisé par le personnel communal, soumet aux élus le renouvellement du régime indemnitaire revalorisé. La proposition est acceptée. L'enveloppe globale représente un montant de 26 870.88 euros pour l'année 2012.

9. Prise en charge financière des frais de scolarisation des élèves de Locmaria scolarisés à l'Ecole Primaire Publique de Le Palais au titre de l'année scolaire 2011-2012

Les élus prennent connaissance des frais de scolarisation des élèves en école primaire et maternelle publique à Le Palais au titre de l'année scolaire 2011-2012.

Huit enfants domiciliés à Locmaria sont scolarisés aux écoles primaires et maternelles publiques de Le Palais (3 en maternelle et 5 en primaire).

La commune de Le Palais, en tant que commune d'accueil, demande à Locmaria, commune de résidence de bien vouloir participer aux frais de scolarisation. Les conditions d'inscriptions règlementaires étant respectées, le conseil municipal décide à la majorité des voix (14 Voix Pour et 1 Voix Contre) de participer financièrement pour un montant total de 6 045.00 euros (3 enfants en maternelle à 1 505.00 euros et 5 enfants en primaire à 306.00 euros).

10. Participation financière de la commune de Locmaria au fonctionnement de l'Ecole Sainte-Anne, école primaire privée sous contrat d'association située à Le Palais, commune voisine

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer aux frais de scolarisation des enfants de Locmaria inscrits à l'école Sainte-Anne, école primaire privée, située sur la commune de Le Palais. Pour ce faire, et conformément à la réglementation, les élus prennent connaissance du coût de scolarisation pour l'année 2011-2012 des enfants en école primaire et école maternelle publiques à Le Palais, déterminé par la commune de Le Palais, commune d'accueil:

- Charge d'un élève en primaire	:	306.00 euros
- Charge d'un élève en maternelle	:	1 505.00 euros

A la rentrée scolaire 2011-2012, sept enfants de Locmaria étaient inscrits à l'école Sainte-Anne, un enfant en maternelle et six enfants en primaire.

Le conseil municipal autorise donc le maire à verser à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques, organisme gestionnaire de l'école Sainte-Anne, la somme de 3 341.00 euros.

11. Prise en charge financière des frais de scolarisation des élèves de Le Palais scolarisés à l'Ecole Primaire Publique de Locmaria au titre de l'année scolaire 2011-2012

Les élus prennent connaissance des frais de scolarisation des élèves en école primaire et maternelle publique à Locmaria au titre de l'année scolaire 2011-2012, soit respectivement 356.12 euros et 1 737.56 euros par enfant.

Trois enfants domiciliés à Le Palais sont scolarisés à l'école primaire et maternelle publique de Locmaria (2 en primaire et 1 en maternelle).

La commune de Locmaria, en tant que commune d'accueil, demande à la commune de résidence, règlementairement avertie de ces inscriptions, de bien vouloir participer aux frais de scolarisation :

2 enfants en primaire à	356.12 euros, soit	712.24 euros,
1 enfant en maternelle à	1 737.56 euros, soit	1 737.56 euros.

Les frais de scolarisation de ces trois enfants s'élèvent donc à 2 449.80 euros.

12. Indemnité pour le gardiennage de l'église communale- Année 2012 -

Conformément à la réglementation, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église s'élève à 119.55 euros pour 2012 pour un gardien ne résidant pas dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Le conseil municipal autorise le maire à mandater 119.55 euros à Monsieur le Curé au titre de 2012.

13. Information du maire dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics : Information n° 30 et Information du maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir en matière de délivrance et de reprise des concessions dans le cimetière – Information n° 5

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

Décision du 27.02.2012

Mission de contrôle évaluation classement camping de Lann-Ivrec – SOCOTEC - Montant : 394.68 euros TTC

Décision du 27.02.2012

Mission de contrôle évaluation classement camping de Port-Andro – SOCOTEC-Montant : 394.68 euros TTC

Décision du 12.03.2012

Commande matériels pour mobil-homes et cuisine de Lannivrec - SFPL - Montant : 759.68 euros TTC

Décision du 12.03.2012

Transport en bus des enfants de l'école pour les cours de piscine - Les Cars Verts -Montant : 315.00 euros TTC

Décision du 12.03.2012

Spectacle pyrotechnique - HTP Pyrotechnie - Montant : 7 500.00 euros TTC

Et dans le cadre de la délivrance de concessions au cimetière : Une concession trentenaire a été attribuée le 7 mars 2012.

14. Divers

- VOIRIE

Un programme d'enrobés et de bi-couche va se dérouler à compter du mardi 10 avril 2012.

La circulation sur les voies suivantes s'en trouvera perturbée :

La voie communale n° 01 allant de La Croix du Coléty à Bordehouat, la portion de voie allant du camping des Grands-Sables au parking des Grands-Sables, le chemin allant de Kéroulep à Kerdalidec, le chemin d'accès au village de Kervic, ainsi que le village de Pouldon. La durée des travaux est estimée à une semaine, si tout va bien.

Les particuliers intéressés par des travaux d'enrobés, qui pourraient être réalisés après la saison, peuvent s'adresser directement à l'entreprise Eurovia ZA de Kermassonet BP 54 Kervignac 56702 Hennebont cedex - Tél 02 97 02 11 12 -

- 20 ANS DU JUMELAGE LOCMARIA/MEAUDRE

Locmaria se réjouit de recevoir Méaudre pour le 20^{ème} anniversaire du jumelage qui se déroulera le week-end des 28, 29 et 30 avril 2012.

Les Méaudrais seront logés chez l'habitant et les festivités sont organisées par le Comité de Jumelage

La journée du dimanche 29 avril sera consacrée aux échanges entre les gens de Locmaria, les enfants de l'école, les Méaudrais. Elle se terminera par un feu d'artifice à Lannivrec.

La séance est levée à 20 heures 30.